

NETTOYANT VITRES GEL UNGER



La Qualité pour un Nettoyage Performant

DEFINITION / DESTINATION / REFERENCES

Savon gel à vitres, 500 ml.

- référence : UNG020018



CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Article

- Poids net (kg) : 0,501
- Longueur : 190 mm
- Largeur : 90 mm
- Hauteur : 40 mm
- Volume : 0,00068 m³

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Unger's Liquid, Nettoyant pour
fenêtre 1L (FR)

La fiche de données de sécurité est conforme à Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Date de délivrance	12.08.2015
Date de révision	27.02.2020

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit	Unger's Liquid, Nettoyant pour fenêtre 1L (FR)
UFI	XNW6-T5AW-6G1V-5GAE
N° article	Unger's Liquid, Nettoyant pour fenêtre 1L: FR100 / 79040; Liquide Pro concentré, 1L: 85542G / 855421 / 85542D; Unger's Liquid, Nettoyant pour fenêtre 5L: FR500 / 79039; Unger Gel, Nettoyant pour fenêtre: FG050 / 79041; Kit de nettoyage de vitres: 79011

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

l'effet précis	Description: Détergent
Groupe de produits	Agent de nettoyage
Utilisation de la substance/préparation	Nettoyant pour verre - non aérosol
Mises en garde relatives à l'utilisation	Aucune contre-indication n'est identifiée.
Ce produit chimique peut être utilisé par le grand public	Oui

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de société	Unger Germany GmbH
Adresse postale	Piepersberg 44
Code postal	D-42653
Ville	Solingen
Pays	Allemagne
Numéro de téléphone	+49 (0) 212 2207 0

Fax	+49 (0) 212 2207 222
E-mail	compliance@unger-europe.com
Site Internet	www.ungerglobal.com / www.my-unger.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence	Numéro de téléphone: +49 (0) 212 22 07 0 Description: Heures d'ouverture: du lundi au jeudi 8 heures-17 heures, le vendredi 8 heures-16 heures
----------------------------	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la Règlementation (CE) n° 1272/ 2008 [CLP / GHS]	Eye Irrit. 2; H319
---	--------------------

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger (CLP)



Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence	P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P405 Garder sous clef.
Détériorants	Ingrédients selon le règlement sur les détergents 648/2004: moins de 5% de tensioactifs amphotères, tensioactifs non-ioniques, limonène.

2.3. Autres dangers

Impact physicochimique	Cf. section 9 pour information physico-chimique.
Impact sur la santé	Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut irriter les yeux et la peau.
Effets environnementaux	Cf. la section 12 pour l'information sur l'écologie.
Effets et symptômes en cas de mauvaises utilisations	Aucune information.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom du composant	Identification	Classification	Contenu	Remarques
Éthanol (EU)	N° CAS: 64-17-5 N° CE: 200-578-6 N° index: 603-002-00-5 N° d'enregistrement REACH: 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2; H225	1 < 5 % poids/poids	
Amidoalkyle bétaine de l'acide gras (EU)	N° CAS: 61789-40-0 N° CE: 236-058-8	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	1 < 5 % poids/poids	
Éthoxylate d'alcool gras (EU)	N° CAS: 68439-50-9 N° CE: 500-213-3 N° d'enregistrement REACH: 01-2119487984-16	Acute tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	1 < 5 % poids/poids	
Description du mélange	Solution aqueuse de substances organiques. Vert ou bleu. Liquide non-visqueux ou gel visqueux.			

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités	Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer qu'elle respire. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Inhalation	Compte tenu de la taille réduite de l'emballage, le risque d'inhalation est minime. EN CAS D'INHALATION: Aller à l'air frais et se reposer.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux	Rincer abondamment immédiatement à l'eau claire pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil. En cas d'irritation prolongée, se rendre aux urgences et apporter cette fiche.
Ingestion	Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau (200-300 ml). Ne rien donner à boire si la victime est inconsciente. NE PAS faire vomir. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets aigus	Sensation de brûlure.
---------------------------	-----------------------

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Détails spécifiques sur les antidotes	Decontamination, un traitement symptomatique. Aucun antidote spécifique connu.
---------------------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Product doesn't ignite. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
Moyen d'extinction inapproprié	Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion	Ce produit est ininflammable.
Produits de combustion dangereux	Dioxyde de carbone (CO ₂). Monoxyde de carbone (CO). Gaz nitreux (NO _x). Produits de décomposition organiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection individuelle (EPI)	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
---	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec les yeux et la peau.
Précautions individuelles	Assurer une protection individuelle appropriée (y compris une protection respiratoire) durant l'enlèvement du produit répandu dans une atmosphère confinée.
Pour les secouristes	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.
---	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Décontamination	Absorber la substance déversée avec du sable ou de la terre. Balayer vers le haut ou le sucer avec un aspirateur industriel, conserver dans des récipients fermés pour élimination.
-----------------	---

6.4. Référence à d'autres rubriques

Autres instructions	Cf. section 8 pour la protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.
---------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Éviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau. Éviter de manger, de boire ou de fumer pendant l'utilisation.
--------------	---

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Entreposer à une température modérée dans un endroit sec et bien aéré.
----------	--

Conditions de conservation sécurisée

Prérequis pour les salles d'entreposage et les récipients de stockage	Stockage dans les couloirs, passages, escaliers, couloirs d'accès pour le public, les toitures, combles et les aires de travail est interdite.
Indications sur l'assemblage de l'entreposage	Aucune incompatibilité connus.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations	voir la section 1.2
-----------------	---------------------

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nom du composant	Identification	Valeurs limites	Année
Éthanol (EU)	N° CAS: 64-17-5	Valeur limite (8 h) : 1900 mg/m ³ Lettre de limite d'exposition Lettre de code: VLE Lettre de limite d'exposition Description de la lettre: Valeur limite de l'exposition - valeur à court terme Valeur limite de l'exposition - valeur à long terme Source: Institut national de recherche et de sécurité (INRS) / France Valeur limite (court terme) Valeur: 9500 mg/m ³ Lettre de limite d'exposition Lettre de code: VLE Lettre de limite d'exposition Description de la lettre: Valeur limite de l'exposition - valeur à court terme Source: Institut national de recherche et de sécurité (INRS) / France	
Amidoalkyle bétaine de l'acide gras (EU)	N° CAS: 61789-40-0		
Éthoxylate d'alcool gras (EU)	N° CAS: 68439-50-9		
Valeur limite biologique	Procédures de surveillance recommandées: MétroPol Fiche 017: Alcool éthylique.		

8.2. Contrôles de l'exposition

Signalisation de sécurité



Mesures préventives visant à empêcher l'exposition

Mesures relatives à l'organisation et visant à éviter l'exposition

Nettoyer soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé le produit, avant de manger, de boire et WC utilisation, et à la fin du quart de travail.

Mesures techniques visant à éviter l'exposition

Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis.

Protection des yeux / du visage

Remarque concernant la protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées et bien ajustées si les projections sont probables.

Protection des mains

Protection de la peau / des mains, contact de longue durée

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Matériaux appropriés

Gants en caoutchouc nitrile, PVA ou Viton sont recommandés.

Matériaux inappropriés

En cuir ou en textile

Temps de protection

Valeur: >480 min

Épaisseur des matériaux des gants

Valeur: 0,4 mm

Remarques relatives à la protection des mains

En fonction des données d'essai.

Protection de la peau

Remarques relatives à la protection de la peau

Vêtements de travail normale est généralement suffisante.

Protection respiratoire

Protection respiratoire nécessaire à

Le système de protection des voies respiratoires n'est pas nécessaire sous des conditions normales d'utilisation.

Remarques relatives à la protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante ou d'échauffement du produit, porter un appareil respiratoire approprié à filtre anti-gaz (type A2).

Hygiène / Environnement

Mesures d'hygiène spécifiques

Aucunes procédures particulières, mais une bonne hygiène personnelle est conseillée, surtout lors de la manipulation des produits chimiques. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide non-visqueux ou gel visqueux.
Couleur	Vert ou bleu.
Odeur	Frais.
pH	Statut: À l'état de livraison Commentaires: Aucunes informations notées. Statut: En solution aqueuse Valeur: 6,7
Point d'ébullition	Commentaires: Aucunes informations notées.
Point d'éclair	Commentaires: Aucunes informations notées.
Taux d'évaporation	Commentaires: Aucunes informations notées.
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucunes informations notées.
Pression de vapeur	Commentaires: Aucunes informations notées.
Densité de vapeur	Commentaires: Aucunes informations notées.
Densité	Valeur: 1,006 g/ml
Solubilité	Moyen: Eau Commentaires: miscible illimité
Température de décomposition	Commentaires: Aucunes informations notées.
Viscosité	Commentaires: Aucunes informations notées.
Propriétés explosives	Pas explosif
Propriétés oxydantes	Pas oxydant.

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Commentaires: Pas de données disponibles.
-------------------------	---

Risques physiques

Contenu de VOC	Commentaires: Pas de données disponibles.
Dimension de la particule	Commentaires: Aucunes informations notées.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Stable dans des conditions normales.
------------	--------------------------------------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable à température normale et l'emploi recommandé.
-----------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses dans des conditions de stockage et de manipulations régulières connues.
--------------------------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Échauffement.
---------------------	---------------

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	Acides forts.
-------------------	---------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Produits de décomposition organiques.
-------------------------------------	---

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Composant	Éthoxylate d'alcool gras (EU)
Toxicité aigüe	Type de toxicité: Aigu Effet testé: LD50 Voie d'exposition: Oral Valeur: 200-2000 mg/kg bw Espèces d'animaux de laboratoire: rat

Autres informations concernant les risques de santé

Dommages/irritations oculaires, résultats d'essai	Méthode: OECD Guideline 437 / EU Method B.47 / Bovine Corneal Opacity and Permeability (BCOP Test) Espèces: Test in vitro sur la cornée bovine (Bos primigenius taurus) Référence d'essai: Temps d'incubation: 10 minutes à 32 + -1 ° Contrôle témoin: solution de chlorure de sodium à 0,9% Contrôle témoin: diméthylformamide (DMF) Commentaires: Contrôle négatif: IVIS -0,011 Contrôle positif: IVIS 59,1 Échantillon: IVIS 19,6 Résultat: le produit négatif / ne doit pas être classé comme nocif pour les yeux, mais par précaution, comme irritant pour les yeux.
Inhalation	Pas de mises en garde spécifiques pour la santé. La poussière peut irriter l'appareil respiratoire.
Contact avec la peau	Pas de mises en garde spécifiques pour la santé. La poussière a un effet irritant sur la peau humide. Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.
Contact avec les yeux	Pas de mises en garde spécifiques pour la santé. Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs et/ou faire pleurer les yeux. Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion	Pas de mises en garde spécifiques pour la santé. Le produit cause une irritation des muqueuses et peut causer des douleurs abdominales en cas d'ingestion. L'ingestion peut causer irritation du tractus gastro-intestinal, vomissements et diarrhée.
Sensibilisation	Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

Mutagénicité	Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.
Cancérogénicité, autres informations	Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.
Toxicité pour la reproduction	Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique, résultats d'essai	Commentaires: Pas de données disponibles, probablement pas de toxicité subchronique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique, expérience humaine	Pas de données disponibles, probablement pas de toxicité chronique.
Risque d'aspiration, commentaires	Aucunes informations notées.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant	Amidoalkyle bétaine de l'acide gras (EU)
Toxicité aquatique, poissons	Valeur: 0,16 mg/l Espèces: Onchorhynchus mykiss Méthode: NOEC
Composant	Éthoxylate d'alcool gras (EU)
Toxicité aquatique, poissons	Valeur: 1 - 10 mg/l Méthode: LC50
Composant	Amidoalkyle bétaine de l'acide gras (EU)
Toxicité aquatique, crustacés	Valeur: 0,9 mg/l Espèces: Daphnia magna Méthode: NOEC
Composant	Éthoxylate d'alcool gras (EU)
Toxicité pour les bactéries	Type de toxicité: Acute Valeur: 10 - 100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité, commentaires	Tous les composants organiques sont considérés biodégradables.
--	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel bioaccumulatif	Ce produit ne provoque pas de bio-accumulation.
--------------------------	---

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les effets possibles sur l'environnement.
----------	--

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Resultats d'analyse des PBT
(persistant, bio-accumulable et
toxique)

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Potentiel d'appauvrissement de
l'ozone (PAO)

Commentaires: La couche d'ozone effet n'est pas connu.

Potentiel de création d'ozone
photochimique (PCOP)

Commentaires: De formation d'ozone effet n'est pas connu.

Potentiel de réchauffement de la
planète (PRP)

Commentaires: Effet de réchauffement global n'est pas connue.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Préciser les méthodes
d'élimination appropriées

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.
Aucune méthode spécifique d'élimination nécessaire.

Code de déchets CED

Code de déchets CED: 070601 eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
Classé déchet dangereux: Oui

Conditionnement EWL

Code de déchets CED: 150110 emballages contenant des résidus de substances
dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Classé déchet dangereux: Oui

l'UE Règlements

Inventaire européen des déchets conformément à la décision 2014/955 / UE sur
la liste des déchets

Autres informations

Soumettre emballages contaminés aux systèmes de reprise ou à un recyclage
ou d'élimination réglementé par une société d'élimination approuvé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Commentaires

Aucunes recommandations.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Commentaires

Aucunes recommandations.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Commentaires

Aucunes recommandations.

14.4. Groupe d'emballage

Commentaires

Aucunes recommandations.

14.5. Dangers pour l'environnement

Commentaires

Aucunes recommandations.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucunes recommandations.
---	--------------------------

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Nom du Produit	Aucunes recommandations.
----------------	--------------------------

Autres informations utiles

Autres informations utiles	Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).
----------------------------	--

ADR/RID Autres informations

ADR Autres informations utiles	Aucunes recommandations.
--------------------------------	--------------------------

ADN Autres informations

Autres informations utiles ADN	Aucunes recommandations.
--------------------------------	--------------------------

IMDG Autres informations

Autres informations utiles IMDG	Aucunes recommandations.
---------------------------------	--------------------------

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive CEE	Règlement (CE) n ° 1907/2006 Règlement (UE) 2015/830 Règlement (CE) n ° 1272/2008 Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
Détersifs	Ingrédients selon le règlement sur les détergents 648/2004: moins de 5% de tensioactifs amphotères, tensioactifs non-ioniques, limonène.
Références (législation/réglementation)	La législation nationale (France): Ordonnance n°2001-173 du 22 février 2001 relative à la transposition de la directive 92/85/CEE du Conseil du 19 octobre 1992 concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail. Loi sur les produits dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3), dernière modification 2015-02-11. Décret n° 2010-323 du 23 mars 2010 relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des générateurs d'aérosol. Décret no 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets. Décret no 2006-623 du 29 mai 2006 relatif à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de sécurité chimique réalisée	Non
Évaluation de sécurité chimique	Aucunes informations notées.
Scénarios d'exposition pour le mélange	Non
Commentaires concernant les scénarios d'exposition	Aucunes recommandations.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Notes du fournisseur	Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit concerné, à la date d'établissement de la fiche. Elles présupposent une manipulation adéquate de ce produit dans les conditions normales et conformément à l'usage spécifié sur l'emballage ou dans d'autres documentations techniques appropriées. Toute autre utilisation du produit, y compris en combinaison avec un autre produit ou un autre procédé, s'effectue sous la seule responsabilité de l'utilisateur.
Liste des mentions H (de danger) pertinentes (visées aux sections 2 et 3).	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Classification selon la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP / GHS]	Eye Irrit. 2; H319
Conseils relatifs à la formation	Aucune information.
Restrictions d'emploi recommandées	Pas pertinent.
Notes de l'utilisateur	Dans le cas de mélanger le produit avec d'autres produits ou dans le cas de traitement, les informations sur cette fiche de données de sécurité est pas nécessairement valable pour la nouvelle matière ainsi produite, autant que ne le dit expressément le contraire.
Version	2
Commentaires	Version précédente: 1.1 du 24.09.2018 Version actuelle: 2.0 du 09.11.2018 Type de changement: recréer Raison du changement: expiration de la dernière période de transition du règlement (CE) n° 1907/2006 (règlement REACH) le 31 mai 2018.